



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.

**PRESENTS** : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Alexandre MERMET, Stéphane LECAS, Madame la Directrice de l'école, Rachel FRANCOIS, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 7

Votants : 7

**OBJET** : COMPTE DE GESTION 2023 – 21.

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341.1 L 2342.1, L 2342.2, L 2343.1, L 2343.2.

Monsieur le Président informe les membres de la Caisse des Ecoles que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par le receveur municipal d'Entrevaux et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la caisse des écoles.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur,

Après en avoir délibéré,

Les membres de la Caisse des Ecoles, à l'unanimité adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le Président,

Lucas GUIBERT,





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

**Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.**

**PRESENTS : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Stéphane LECAS, Alexandre MERMET, Madame la Directrice de l'Ecole, Rachel FRANCOIS, parent d'élèves voix consultative.**

**PROCURATION :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENT NON EXCUSE :**

**Nombre de Membres : 7**

**Présents : 7**

**Votants : 6**

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - 22.**

Monsieur le Président présente aux membres de la Caisse des Ecoles le compte administratif 2023 qui se traduit par les chiffres ci-après :

**Section de Fonctionnement :**

**Recettes : 13 598.80 €**

**Dépenses : 13 651.01 €**

**Excédent de fonctionnement : 52.21 €**

**Excédent de fonctionnement cumulé : 59.90 €**

Le président ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Stéphane LECAS conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024,

Le 1er Adjoint au Maire,

Stéphane LECAS,



POUR LE MAIRE  
L'ADJOINT DELEGUE.



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.

**PRESENTS** : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Stéphane LECAS, Alexandre MERMET, Madame la Directrice de l'Ecole, Rachel FRANCOIS, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 7

Votants : 7

Annule et remplace la délibération ID :004-210400768-20240410-AFFECT\_2023-DE publié le 10/04/2024.

**OBJET** : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023 CONCERNANT LA CAISSE DES ECOLES – 23.

Le conseil d'administration, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT 2022	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	RESULTAT Clôture
INVEST	0,00 €		0,00 €	Dépenses 0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	7.69 €	0,00 €	52.21 €	Recettes		59.90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 004-210400768-20240410-2023\_AFFECT-DE

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2023</b>	<b>59.90 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		<b>0,00 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		<b>0,00 €</b>
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		<b>59.90 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>	<b>31/12 /2019</b>	
Déficit à reporter (ligne 002)		<b>0,00 €</b>

Le conseil d'administration à l'unanimité accepte cette délibération.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Président,

Lucas GUIBERT,





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.

**PRESENTS** : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Stéphane LECAS, Alexandre MERMET, Madame la Directrice de l'Ecole, Rachel FRANCOIS, parent d'élèves voix consultative.

**PROCURATION** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 7

Votants : 7

**OBJET** : BUDGET PRIMITIF 2023 - 24.

Monsieur le Président informe qu'en présence du compte de gestion et du compte administratif à la date du vote du budget primitif, il est possible de reprendre la totalité du résultat de l'année 2023.

Monsieur le Président donne lecture du budget primitif qui se traduit par les chiffres ci-après :

**Section de Fonctionnement** :

**Recettes** : 13 293.00 €

**Dépenses** : 13 293.00 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Président,

Lucas GUIBERT,





# COMMUNE D'ENTREVAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-quatre et le six du mois d'avril à neuf heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 25 mars 2024.

**PRESENTS** : Eric BONIFASSI, Daniel COTTON, Gérard DONNINI, Stéphane LECAS, Alexandre MERMET, Madame la Directrice de l'Ecole, Rachel FRANCOIS, parent d'élève voix consultative.

**PROCURATION** :

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENT NON EXCUSE** :

Nombre de Membres : 7

Présents : 7

Votants : 7

**OBJET** : SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE – 25.

Les membres de la Caisse des Ecoles décident d'attribuer une subvention de 3 093 € imputées à l'article 65748 à l'Association Sportive Scolaire USEP de l'Ecole d'Entrevaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 8 avril 2024.

Le Président,

Lucas GUIBERT,

